

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à	Départs de	Arrivées à	Arrivées à	Arrivées à	Arrivées à	Arrivées à	Arrivées à
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 16 ^m matin.	5 h. » » matin.	6 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	1 h. 8 ^m matin.
5 » 10 » soir.	1 » 10 » soir.	2 » 51 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 33 ^m — 11 h. 22 ^m soir.	4 » 39 » »
10 » » »	5 » 40 » »	7 » 34 » »	8 » 46 » »	9 » 28 » »	10 » 55 » »		2 » 48 » soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin.
Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

Cahors, 22 Février.

Tous les journaux de Paris, depuis le *Temps* jusqu'au *Journal des Débats* et au *National*, ont raconté un fait patent, absolument au grand jour, à savoir que les bonapartistes ont voté pour les candidats ultra-radicaux favorables à l'amnistie pleine et entière, dans les bureaux de la Chambre des députés.

Le journal de MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour (cet aimable journal qui, dernièrement, dans un style digne du parti, nous reprochait d'*édulcorer avec la mélasse, nos outreucidants écrits*), se permet de dire que nous avons *menti* en mentionnant ce que tous les journaux ont constaté, c'est-à-dire un fait public.

Les grossièretés de cette feuille ne méritent point une réponse. Mais nous tenons à les faire ressortir sans nous y arrêter, pour éclairer de plus en plus nos compatriotes sur les défenseurs de l'empire.

Nous avons cité textuellement le *Temps*, et en même temps, avec la réserve que nous gardons toujours dans les questions de cette nature, nous avons fait remarquer que nous ignorions si les trois députés bonapartistes du Lot, avaient fait acte de présence dans leurs bureaux respectifs.

Cette impartialité dans les procédés ne saurait être comprise de certains gens; mais l'opinion publique est notre juge, et, depuis qu'elle reconnaît dans le Lot les tristes erreurs où elle s'était laissée entraîner, elle a rendu le 5 janvier dernier un premier arrêt qui exaspère nos ennemis.

Si quelque chose devait surprendre, c'est que les bonapartistes eussent manqué une occasion de s'allier à l'extrême démagogie. Quand on a voulu tolérer, en compagnie de M. Duportal, que les condamnés pour crimes et délits pussent ouvrir des cabarets dans nos campagnes, après l'expiration de leur peine, on a jeté son bonnet... par-dessus les conservateurs.

Ne sait-on pas d'ailleurs que les bonapartistes avaient voté, en 1877, la publicité des séances des conseils municipaux, c'est-à-dire l'établissement légal des clubs au centre de chaque commune?

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 20 février.

Présidence de M. Gambetta.

La séance est ouverte à deux heures et demie. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi et des propositions de loi relatives à l'amnistie.

M. Louis Blanc dit que la politique de l'oubli peut trouver d'ardents adversaires au lendemain du combat, mais quand le temps a passé sur de douloureux événements, on ne comprendrait pas qu'un nation se montrât inexorable et que la clémence fût marchandée.

Le système du projet de loi ministériel tend à maintenir l'arbitraire dans le pardon, à subordonner le droit d'amnistie au droit de grâce, à dépouiller le souverain au profit de ses mandataires. (Applaudissements à gauche.)

La grâce est une prorogation dérobée à la souveraineté nationale, c'est la clémence des rois, tandis

que la clémence des Républiques, c'est l'amnistie. (Très bien ! à gauche.)

L'amnistie doit être plénière. La procédure de grâce qu'on veut appliquer laisserait en dehors de la clémence treize ou quatorze cents condamnés, sans parler de commutations.

On recherche le triste avantage d'être implacable à l'égard de certains condamnés dont on appréhende le retour. C'est une insulte à l'égard de la République et du suffrage universel.

Croit-on de voir se ranimer les cendres de la guerre civile? Mais la République n'est plus menacée, la nation est assurée de faire pacifiquement triompher sa volonté. Voilà ce que les rapatriés retrouveront en France.

Ils écriront? Mais pourquoi les en empêcher? C'est en se préoccupant sincèrement des intérêts du peuple que la République se rendra invulnérable. (Très bien ! à gauche.)

Plus sera restreint le nombre des exclus, plus on leur donnera d'importance dans l'opinion publique. Napoléon disait après Marengo que tout lui avait réussi parce qu'il était une amnistie vivante (Mouvement), et cependant il pouvait croire après la paix d'Amiens qu'il n'avait pas besoin de ce moyen de gouvernement.

Le sénatus-consulte de l'an X exprime admirablement le caractère de l'amnistie. La loi d'amnistie de 1837 était qualifiée par le garde des sceaux un témoignage de la puissance des lois.

La grande République des États-Unis a compris ce caractère de l'amnistie après la guerre sanglante qui déchira ce vaste pays. Elle proclama cette amnistie sans restriction ni réserve, elle l'appliqua aux chefs les plus redoutables de l'insurrection.

Elle comprit que la pacification ne serait complète qu'après la pacification des esprits et fortifia ainsi, plus que par des victoires, le gouvernement de l'Union. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs à gauche.)

L'orateur rappelle qu'en 1872, lorsqu'il demanda la mise à l'ordre du jour d'une proposition d'amnistie, M. Thiers répondit que la clémence aurait son cours quand l'œuvre des conseils de guerre serait terminée. Il y a six ans de cela.

Cette œuvre est terminée. Elle a été complète. Il y a eu 250 condamnations à mort. Est-ce que la répression a été insuffisante?

On a vu, dans une pétition déposée par M. Clémenceau, à quels excès cette répression s'est laissée entraîner, et on a compris les causes de ces évasions désespérées. (Mouvement à gauche.)

Ne faut-il pas aussi tenir compte des tortures des familles, dont beaucoup, en perdant leurs chefs, ont perdu leur gagne-pain?

Le maréchal Gérard disait qu'il donnerait tout son renom militaire pour le bonheur de consoler de pauvres familles, frappées dans leurs chefs. Un autre maréchal Gérard a manqué à ce temps. (Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs.)

La distinction entre les délits politiques et les délits de droit commun ne peut être appliquée; cette distinction est impossible.

Le frère de l'illustre géographe Elisée Reclus a été condamné pour éfraction parce qu'il avait fait ouvrir la bibliothèque dont il avait été nommé conservateur. Est-il indigne de l'amnistie?

Les délits de droit commun dans une insurrection sont ceux qui sont commis dans un intérêt personnel. Qui pourra les discerner au milieu de l'ardeur de la guerre civile? Il faut renoncer à cette distinction. (Très bien ! à gauche.)

L'amnistie embrasse tout un ordre de faits à un moment donné.

L'orateur énumère les causes qui, en 1870, ont exaspéré la population parisienne. Les privations du siège, l'orgueil national blessé, les libertés municipales méconnues; enfin, la retraite de l'Assemblée à Versailles.

La nouvelle de la capitulation jeta dans cette population, qui avait tant fait pour la résistance, le désespoir et la rage. Afin que l'on n'oublie pas ces causes quand on aura à juger l'insurrection qui suivit, la question de l'amnistie peut être envisagée

aussi au point de vue de la justice.

Est-il possible qu'au milieu du trouble de la lutte et des colères déchaînées, la répression n'ait jamais frappé à côté? Dans le nombre immense des prévenus, dans la précipitation des jugements n'y a-t-il pas eu des causes de nombreuses erreurs? Le déchaînement des passions, les dénonciations dictées par la peur ou par la haine, ont fait comprendre bien des innocents parmi les victimes.

Il y eut 25,000 ordonnances de non-lieu, c'est-à-dire que 25,000 innocents ont eu à subir une détention préventive de plusieurs mois.

Peut-on oublier, d'ailleurs, que les juges et les accusés qu'on mettait face à face étaient des gens qui venaient de combattre les uns contre les autres? (Très bien ! à gauche.)

Si la Chambre n'est pas touchée de ces considérations, il faut qu'elle se résigne à voir la population des campagnes, comme celle des villes, s'agiter bientôt autour de cette question brûlante.

On fouillera les mystères de cette lugubre époque, on discutera les incendies, on passera la revue des spectres. On rapprochera les hommes et les choses en pensant à Bazaine et à Metz perdu, et bientôt nous n'aurons plus à porter le deuil de la conscience humaine, car la conscience humaine serait morte. (Applaudissements à gauche.)

M. Andrieux, rapporteur, dit qu'il ne peut laisser sans réponse l'admirable discours d'un éminent orateur, dont les paroles ont toujours du retentissement en France. Certes, l'heure de l'apaisement est venue, mais quel est le moyen le plus pratique de pourvoir à ce besoin?

L'amnistie que proclame M. Louis Blanc est une amnistie absolue, orthodoxe, et pour ainsi dire théorique, tandis que l'amnistie que fait le projet de loi est une amnistie réelle et efficace.

L'amnistie totale n'aurait aucune chance d'être adoptée ni à la Chambre des députés, ni au Sénat. Et quand on connaît les dossiers de certains condamnés, on peut ajouter que jamais il ne se trouvera une Chambre française pour voter l'amnistie pleine et entière. (Réclamations à gauche.)

On a invoqué à cet égard le sentiment de la France. Mais si la dissolution et les élections générales de 1877 s'étaient faites sur la question d'amnistie, on peut tenir pour certain que la majorité actuelle ne siégerait pas aujourd'hui dans le Parlement. (Mouvements divers.)

Aujourd'hui encore, le vote de l'amnistie totale pourrait provoquer une réaction funeste qui enlèverait à la République le bénéfice de huit années de sagesse. (Rumeurs à gauche.)

L'orateur sait qu'en soutenant cette thèse, il accomplit une tâche ingrate, mais il veut remplir son devoir jusqu'au bout. (Applaudissements au centre.)

En 1876, M. Clémenceau évaluait à 400,000 le nombre des expropriés. Ce nombre est sans doute exagéré, mais il y a certainement un grand nombre d'expropriés qui vont pouvoir rentrer en France, et quant aux condamnés qui resteront à la Nouvelle-Calédonie, le nombre en sera restreint à 1,200 ou 1,500. Ce ne sera plus qu'une partie de l'écume des grandes villes, qui est toujours prête au pillage et constitue un véritable danger pour la population honnête.

Il y a de ces hommes dont le dossier contient jusqu'à vingt-quatre condamnations pour des méfaits de droit commun. Est-ce donc pour ceux-là qu'on invoque la clémence du gouvernement et la sympathie des populations? Non. Ces hommes doivent rester à la Nouvelle-Calédonie, si on ne veut pas être obligé de les lui renvoyer.

Faut-il considérer comme des crimes politiques les assassinats, les incendies, sous prétexte qu'on peut donner à ces actes des intentions politiques?

L'orateur rappelle qu'il a vu assassiner le commandant Arnault, qui est mort en criant: vive la République!

Est-ce que ses assassins ont commis un crime politique? Et les assassins des généraux Clément Thomas et Lecomte? Et ceux des otages doivent-ils être

amnistiés?

Plusieurs membres à gauche. — Et ceux de Millière?

M. le président demande qu'on n'interrompe pas l'orateur en lui jetant des noms propres.

M. Andrieux maintient qu'on ne peut amnistier les crimes les plus abominables de notre histoire.

Or, le projet excepte les auteurs de ces crimes de l'amnistie. Il en excepte aussi quelques hommes pour des causes politiques. On s'en étonne, et l'on demande si le gouvernement a peur d'un journaliste.

Non, le gouvernement, appuyé sur le Parlement et le pays, n'a rien à craindre. (Bruits divers.) Il se préoccupe seulement de maintenir le respect dû aux lois et ne peut céder à certains défis, sous peine d'affaiblir le principe d'autorité et de mettre le pays en péril. C'est l'union des groupes républicains qui a fait la force du parti républicain. Il est désirable qu'elle se maintienne. Elle a subsisté grâce à des concessions mutuelles. (Très bien ! sur divers bancs.)

Or, les systèmes absolus menacent cette union si nécessaire au maintien et au progrès des institutions républicaines. (Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche.)

La séance continue.

**

La suite du compte-rendu télégraphique des séances de la Chambre et du Sénat ne nous est pas parvenu.

Ce retard serait occasionné par un violent ouragan qui sévit dans le centre de la France. Plusieurs poteaux télégraphiques ont été renversés. Une interruption s'en est suivie sur les principales lignes qui communiquent directement avec Paris.

REVUE DES JOURNAUX

Temps.

M. le ministre de l'intérieur a parlé d'un certain état d'inquiétude qui régnait dans l'opinion. Le mot ne répond pas exactement à la situation présente. nulle part l'opinion n'est le moins troublée ni inquiète en ce qui touche l'ordre gouvernemental, la stabilité de nos institutions et la direction générale des affaires publiques. Toutefois, on ne peut méconnaître qu'il se produit, non point dans la nation, mais dans les cercles politiques, une certaine agitation autour de deux questions qui ne se rattachent que fort indirectement aux destinées présentes et futures du pays. Ces deux questions sont celle de l'amnistie et celle de la mise en accusation des ministres du 16 mai. Elles ont trait à ce qu'on appelle la liquidation du passé.

On sait qu'en matière politique, plus encore que dans les affaires d'intérêt privé, les questions de liquidation offrent particulièrement prise à des contestations, à des controverses, à une infinie variété d'appréciations. Dans ces sortes d'actions rétrospectives, les sentiments, les passions se donnent plus librement carrière. Des considérations de toute nature se rattachent à des souvenirs personnels, à des ennuis soufferts ou même à de généreuses préoccupations d'humanité, s'y substituent ordinairement à la raison politique, l'histoire de tous les temps en témoigne. Aussi le gouvernement ne doit-il pas être surpris des difficultés qu'il rencontre pour mener à bonne fin cette liquidation du passé, dont l'affaire de l'amnistie et celle de la mise en accusation, sont les deux points principaux.

Ces difficultés sont, toutefois, plus apparentes que réelles. Elles ne seraient véritablement sérieuses que pour un gouvernement moins fort, issu à un moindre degré de la libre volonté nationale, et moins assuré de l'assentiment de l'opinion que le gouvernement actuel. Ce gouvernement doit bien

se rendre compte de sa véritable situation. Il est placé dans les meilleures conditions possibles pour gouverner avec autorité, non avec l'autorité violente des gouvernements absolutistes, mais avec la haute autorité morale des gouvernements qui ont reçu du pays même et de ses représentants élus la mission de prendre la direction des affaires publiques. Par son origine, par l'incontestable besoin qu'a le pays de la stabilité ministérielle, et aussi par son programme sur les questions mêmes qui sont présentement en jeu, le cabinet Waddington est en possession de cette force qui résulte d'une concordance entre les besoins et les aspirations d'une nation, et les tendances, le programme de son gouvernement.

Le Temps approuve la création des inspecteurs généraux de l'armée, et félicite le gouvernement des choix qu'il a faits :

« Nous applaudissons au choix qui s'est porté sur le duc d'Aumale, les généraux Deligny et Douai. Tous les trois sont connus et aimés dans l'armée comme des hommes du plus grand savoir, du zèle le plus actif et du dévouement le plus patriotique. Comme tous les officiers qui ont été en vue sous d'autres régimes, ils auraient pu être l'objet de suspensions politiques. Le gouvernement n'aura pas à regretter de ne s'être point laissé guider par des considérations de cet ordre, qui ne s'appuient d'ailleurs sur aucun fait et dont il est temps de nous affranchir. Pour nous, nos vœux appellent le moment où le pays pourra employer sans distinction d'origine tous ceux qui demandent à le servir.

L'armée, en particulier, n'est pas si riche qu'il lui soit indifférent de perdre un certain nombre de ses membres, et nous ne saurions, par exemple, laisser partir sans un mot de regret le général Bourbaki, dont le nom fut presque légendaire en France pendant plus d'un quart de siècle. Les légendes ne sont pas toutes de même sorte : les unes exaltent le chauvinisme et conduisent à leur ruine les nations aveuglées ; les autres constituent la tradition des armées et élèvent les vertus militaires à une espèce d'idéal, faute duquel elles ne tarderaient pas à disparaître. Si des figures pareilles à celle du général Bourbaki n'existaient pas, il faudrait les inventer, car elles font partie du patrimoine militaire d'un pays.

Nous regrettons aussi, sous d'autres rapports, le général du Barrail, qui eut le tort d'accepter en d'autres temps le ministère de la guerre, mais qui a du mérite comme général de cavalerie. La carrière de ces officiers, comme celle du général Duroc, interrompue par leur faute, est-elle finie ? Nous l'ignorons. Personne ici bas n'est indispensable. Mais ce n'est pas une raison pour oublier les services rendus, et nous sommes sûrs que l'armée, tout en se félicitant de l'ensemble des décrets, payera un tribut de bon souvenir à ses anciens chefs. »

Journal des Débats.

Ne croyant pas qu'on puisse nous reprocher d'avoir traité tendrement l'entreprise du 16 mai, nous n'en sommes que plus libres de ne pas nous associer aux représailles que l'on paraît vouloir exercer contre les hommes qui en ont été, nous ne dirons pas les auteurs, mais les instruments.

Nous n'entrerons point dans des considérations plus ou moins sentimentales sur l'oubli des offenses et le pardon des injures. Ces vertus chrétiennes ne sont point du domaine de la politique et des affaires. Nous envisageons très-prosaïquement la question sous le rapport positif et pratique, et, selon nous, la mise en accusation des ministres du 16 mai ne peut aboutir à rien de sérieux. Elle nous paraît maladroite au point de vue politique, et impraticable au point de vue juridique.

M. le maréchal de Mac-Mahon a cessé d'être le chef du pouvoir exécutif, et nous ne croyons pas qu'on puisse avoir l'idée d'aller le rechercher pour le mettre lui-même en accusation. Pour ne point nous servir de mots blessants, nous ne dirons pas le principal coupable, mais le principal responsable manque donc au procès. On dira sans doute que, de par la Constitution, le Président est irresponsable. Nous respectons comme nous devons le faire les fictions constitutionnelles ; mais nous savons aussi comment les respecte l'histoire. Charles X était irresponsable selon la Charte, et ses ministres seuls auraient dû être frappés. Ils l'ont été ; mais le roi irresponsable a pris, lui aussi, le chemin de l'exil. Louis-Philippe était également sous la protection de la loi constitutionnelle, et lui aussi a porté le poids et payé le prix de la responsabilité personnelle. Les grandes perturbations de l'ordre politique ne tiennent pas compte de ces conditions et de ces conventions qui sont faites pour le fonctionnement d'institutions régulières.

Or, s'il y a jamais eu un acte politique qu'on pût justement appeler personnel, cet acte a été le Manifeste présidentiel du 16 mai, qui précéda la formation du ministère. Ce fut un acte d'inspiration secrète et solitaire ; c'est ainsi que nous l'avons immédiatement compris, et c'est pourquoi nous avons, dès le premier jour, protesté contre cette réapparition soudaine et menaçante du gouvernement personnel agissant en dehors des autres pouvoirs. Mais en même temps nous devions reconnaître, et nous avons toujours reconnu qu'en lui-même, cet acte violent n'était pas en dehors de la Constitution, ni en dehors de la légalité ; et c'est parce que nous avons admis ce premier principe qu'à notre

tour nous avons pu nous placer, et placer avec nous le parti conservateur, parlementaire et libéral sur le terrain de la Constitution et de la loi, pour combattre l'entreprise du 16 mai.

Dans les limites de la Constitution, la responsabilité de l'acte du 16 mai a été partagée par le Sénat qui a voté la dissolution de la Chambre nouvellement élue, par conséquent la plus récente expression de la volonté du pays. Va-t-on mettre en accusation l'ancienne majorité du Sénat ? Il s'est trouvé des ministres pour se faire les agents et les instruments d'une conspiration ténébreuse, d'une conspiration en chambre. Mais sont-ils restés dans les bornes de la légalité constitutionnelle ? C'est là toute la question quand il s'agit de procès. Or, quand même on nous montrerait avec les documents de l'enquête, une accumulation d'abus d'influence, d'excès de pouvoirs, de délits d'administration que nous avons nous-mêmes énergiquement flétris, nous disons qu'on n'y trouvera point une violation de la Constitution, par conséquent les éléments d'une mise en accusation, ni les motifs d'une condamnation, et nous ne voulons pas donner des coups d'épée dans l'eau.

JOHN LEMOINNE.

National.

Un aimable organe du radicalisme exaspéré, le Réveil de la Haute-Garonne, insulte la représentation républicaine, en des termes où la grossièreté va jusqu'au délire. Aux yeux des sans-culottes de peau qui montent ce petit brûlot de province, les députés de la gauche ne sont qu'un tas de « jésuites », la loi d'amnistie qui va être votée aujourd'hui est « un acte suprême de jésuitisme, un chef-d'œuvre d'escobardeur. » L'excellente feuille voit déjà pointer le jour où le peuple, ouvrant enfin les yeux, renverra les 363 à leurs jésuites, et les remplacera par 363 députés pris dans les 1,300 déportés et proscrits.

On ne tiendrait pas, en vérité, un autre langage si l'on se proposait de refouler les sentiments de clémence qui ont pris aujourd'hui possession de tous les cœurs généreux, et si l'on avait le secret de seigneuriser dans les esprits timides les préventions que soulevait autrefois l'idée démocratique et que les républicains n'ont dissipées qu'à force de sagesse.

INFORMATIONS

Banquet de la Société des Agriculteurs.

Mercredi, à eu lieu dans la salle à manger du Grand-Hôtel, le banquet annuel des Agriculteurs de France.

Le banquet était présidé par M. le marquis de Dampierre, président.

La décoration de la salle était des plus simples, des faisceaux de drapeaux tricolores en faisaient seuls les frais.

A huit heures M. le marquis de Dampierre a pris place au fauteuil présidentiel sur une estrade où une table d'honneur était dressée.

Il avait à sa droite, M. C. B. Pitman, délégué de la Société royale d'agriculture du royaume-Uni et à sa gauche, M. le colonel Rocagni, attaché militaire de l'ambassade d'Italie, à Paris.

Au dessert M. le marquis de Dampierre a porté le premier toast. Il a fait l'éloge de M. Pitman, rappelant le souvenir des services rendus par l'Angleterre pendant et après nos malheurs de 1870 à l'occasion du ravitaillement de Paris épuisé par cinq mois de siège.

Il a demandé à M. Pitman, d'être auprès des Agriculteurs étrangers l'interprète des sentiments de reconnaissance de notre pays. « Dites leur, » a-t-il dit, que le banquet qui a réuni dans une agape fraternelle, les agriculteurs de toute l'Europe, aux grandes assises du Trocadéro, » a laissé dans le cœur des agriculteurs français, » le plus impressionnable souvenir. »

En terminant, M. le marquis de Dampierre a bu à la santé de M. Pitman et de ceux qui dans des jours de malheur ont témoigné à la France leurs chaleureuses sympathies.

M. Poyser-Quertier, ancien ministre des finances, a porté un toast qui s'est terminé par les paroles suivantes :

« Je vous propose de boire à la santé de M. Pitman qui représente ici l'Angleterre. Toutes nos sympathies sont acquises à ce grand pays. » Que l'Angleterre s'habitue à consommer davantage nos produits. Mais au lieu de boire nos excellents vins de Bordeaux elle s'acharne à boire son thé. (Rires et applaudissements) Qu'elle consomme nos produits et nous ferons volontiers du libre échange ! »

Bucarest, le 20 février.

La France et l'Autriche ont conseillé à la Roumanie d'évacuer la forteresse d'Arab-Tabiah, sur la promesse que les Russes n'occuperont pas cette position. Les autres puissances ont appuyé dans le même sens et le gouvernement roumain a décidé de suivre ce conseil.

Rome, 20 février.

La convention commerciale provisoire entre la France et l'Italie, a été signée hier par le marquis de Noailles et le ministre des affaires étrangères.

Madrid, 20 février.

L'Integridad Patria, journal ministériel constatant la tendance de l'Angleterre, la France et l'Allemagne d'appliquer des tarifs protecteurs des douanes, dit : l'Angleterre par son échelle alcoolique empêche la vente des vins espagnols. Nous sommes obligés en attendant le traité de commerce projeté de considérer l'Allemagne comme une nation non favorisée. L'Integridad Patria ajoute : Si la France élève ses droits de douanes aux dépens du traité, l'Espagne usera, quoique à regret, des représailles autorisées par la conduite de l'Allemagne pour le commerce espagnol.

Londres, 20 février.

On télégraphie de Berlin au Morning Post que le grand duc Nicolas, fils du grand-duc Constantin, a été exilé à Orenbourg, pour avoir publié dans la Gazette nationale, de Berlin, un pamphlet sur la construction du chemin de fer dans l'Asie centrale, entre l'Oural et le Sh-Daria.

Saint-Petersbourg, 20 février.

Un ukase impérial, publié aujourd'hui, autorise le général Loris Melikoff à traduire devant les tribunaux militaires tout civil qui violerait les règlements de quarantaine dans les districts du gouvernement d'Astrakan qu'il croirait devoir soumettre au régime de la loi martiale.

Pendant le temps que dureront ces fonctions de gouverneur d'Astrakan, le général Loris Melikoff aura les droits et prérogatives d'un commandant en chef en temps de guerre.

On ne signale aucun cas nouveau de peste.

Londres, 20 février.

La reine présidera le conseil des ministres le 22 février.

Sir Charles Dike a l'intention de proposer à la chambre des communes une résolution déclarant que la chambre des communes, tout en ayant la ferme intention d'aider le gouvernement à réparer le désastre survenu aux troupes anglaises du Cap, considère néanmoins comme insuffisants les motifs qui ont déterminé l'invasion du pays des Zoulous, et elle regrette que l'ultimatum qui a provoqué et hâté cette guerre, ait envoyé au roi Cettiwayo.

Londres, 20 février.

La correspondance diplomatique sur les affaires de l'Asie centrale a été distribuée aujourd'hui au parlement.

Le comte Schouvaloff, dans une dépêche adressée le 19 décembre au marquis de Salisbury, dit que l'empereur de Russie est disposé à observer tous les arrangements concernant l'Asie centrale, qui ont été conclus entre la Russie et l'Angleterre et à rappeler immédiatement la mission russe de Caboul.

Le marquis de Salisbury a répondu le même jour, au comte Schouvaloff, que la présence de la mission russe à Caboul était le seul obstacle qui empêcherait le rétablissement complet d'une entente entre la Russie et l'Angleterre, sur la question de l'Asie centrale. Le marquis de Salisbury ajoutait : « Aussitôt que la mission russe serait retirée de Caboul, le gouvernement anglais considérerait que tous les engagements des deux côtés, relativement à l'Afghanistan, reprendraient leur caractère obligatoire.

Le marquis de Salisbury télégraphia le même jour à lord Loftus, que le comte Schouvaloff l'avait informé que des instructions avaient été envoyées à la mission russe de quitter Caboul.

CHRONIQUE LOCALE

Par décret du Président de la République, du 20 février 1879, M. Fieuzal, avoué, a été nommé adjoint au maire de la ville de Cahors, en remplacement de M. Sirech, démissionnaire.

M. le docteur Sabatié vient d'adresser aux Chambres et à M. le ministre de l'instruction publique, la pétition suivante :

Monsieur le Ministre,

Le soussigné, Jules Sabatié, docteur en médecine, à Cahors (Lot), a l'honneur de soumettre à la haute appréciation de votre Excellence, une idée qui lui paraît utile et facilement réalisable.

Votre département ministériel fait, chaque année, don aux bibliothèques des villes de province, d'ouvrages coûteux et spéciaux aux diverses branches des arts et des sciences ; ces livres sont ainsi mis à la portée de ceux qui n'auraient pu se les procurer, à raison de leur prix trop élevé.

Les musées sont également enrichis d'objets d'art, au moyen des dons de votre ministère.

Aucun emploi des fonds de votre département ne saurait être plus fructueux.

Le soussigné a l'honneur de demander à votre Excellence, de vouloir bien étendre les libéralités de son ministère à une spécialité plus utile que toutes les autres : celle des instruments de chirurgie, trop coûteux et d'un emploi trop rare dans la pratique des médecins non-spécialistes, pour que les chirurgiens des petites villes ou des campagnes, puissent en faire ordinairement l'acquisition.

Beaucoup d'opérations ne peuvent être tentées, par des médecins des départements, par suite de la privation de certains instruments qu'ils ne possèdent pas.

Pourquoi n'y aurait-il pas dans les bibliothèques publiques, une vitrine consacrée à ces instruments, dont les conservateurs disposeraient en faveur des médecins de leur circonscription, qui leur offriraient des garanties suffisantes ?

Les conseils municipaux des villes, organiseraient dans leur sein ou sous leur surveillance, une commission médicale chargée d'indiquer les instruments dont la bibliothèque pourrait être pourvue, et les délibérations de ces commissions seraient soumises à votre appréciation, dans le but de diriger de la manière la plus utile, les dons de votre ministère.

Le soussigné a la certitude que sa pensée est en rapport parfait avec l'esprit de libéralisme et d'humanité qui anime votre Excellence et le Gouvernement.

C'est avec le plus profond respect, etc.

SABATIÉ,

Docteur en médecine, licencié ès-sciences.

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

Lycée de Cahors.

Rétorique.

Mathématiques. — 1^{er} Lanteirès ; 2^e Réygasse.

Troisième.

Vers latins. — 1^{er} Castagné ; 2^e Germain.

Quatrième.

id. — 1^{er} Bénech ; 2^e J. Bramel.

Cinquième.

Thème latins. — 1^{er} Arbouys ; 2^e Teyssandier.

Sixième.

Anglais. — 1^{er} Talou ; 2^e Alazard.

Allemand. — 4^{er} Gaston ; 2^e Vioussens.

Septième.

Français. — 1^{er} Cluzean ; 2^e Marbot.

Huitième.

Exercices latins. 1^{er} Manhiabal ; 2^e Pouget.

CLASSE PRIMAIRE. (1^{re} division.)

Ecriture. — 1^{er} Tulet ; 2^e Vargues.

2^e division.

id. — 1^{er} Calmels ; 2^e Mendaille.

3^e division.

id. — 1^{er} Théron ; 2^e Pinel.

4^e division.

id. — 1^{er} Montier ; 2^e Julia.

Enseignement secondaire spécial.

2^e année.

Anglais. — 1^{er} Bouloumié ; 2^e Mention.

(Année préparatoire).

Calcul. — 1^{er} Bucamp ; 2^e Simonis.

Procès-verbal a été également dressé contre les nommés :
1^o Lacombe Pierre, boulanger ; 2^o Denégré Jean-Pierre, boulanger ; 3^o Fourastier Marie,

veuve Caumon, boulangère, pour tentative de tromperie; 4° Gibili Jean, épicière, pour deux faux poids trouvés en évidence dans son magasin.

Le Journal du Lot ne paraîtra pas le mardi gras.

Théâtre de Cahors

Spectacle du dimanche 23 février 1879.

La Fille de Madame Angot

Opéra comique en 3 actes, musique de Ch. Lecocq.

On commencera par

Les Crochets du père Martin

Drame en 3 actes.

FOIRE DE CAHORS.

La foire du 15 février, favorisée par le beau temps, a été assez belle : 400 paires de bœufs ont été amenés, quelques-uns se sont vendus de 600 à 1,200 fr. la paire, suivant l'espèce; les gras, destinés à la boucherie, se sont vendus de 38 à 39 fr. les 50 kilos, poids vif; 65 cochons gras, vendus de 40 à 45 fr. les 50 kilos, poids vif; 150 petits cochons, vendus de 25 à 30 fr. la pièce suivant leur grosseur; 400 moutons ou brebis, vendus comme les foires précédentes; les gras se sont vendus de 65 à 70 c. le kilo poids vif.

Sur la place du marché il y a eu beaucoup de volaille, qui s'est vendue de 2 fr. à 2,20 c. le kilo.

Marché aux grains : 300 hectolitres de blé ont été mis en vente, 250 ont été vendus avec une moyenne de 22,20 les 79 kil. 76 grammes; 150 hectolitres de maïs, vendu à raison de 13,75 l'hectolitre.

Pas de vols ni accidents à signaler.

On nous écrit de Marmande, ce matin, 20 février :

Maison écroulée — 5 victimes.

Nuit terrible pour les malheureux qui se trouvaient entourés d'eau. La dernière cote a atteint 10 mètres 71; les eaux commencent à décroître; elles sont descendues, à l'heure où je vous écris, à la cote de 1855 : 10 mètres 25. Dès que le jour a paru le sauvetage a recommencé; plusieurs bateaux sont partis dans différentes directions pour aller porter du secours et chercher plusieurs personnes qui ont dû passer la nuit sur les toits.

Un déplorable malheur est arrivé, cette nuit au lieu de Saint-Caprais, commune de Sénéstis. Une maison s'est écroulée entraînant avec elle les six personnes qui l'habitaient, une seule a pu être sauvée. M. le sous-préfet part à l'instant pour cette localité. Le temps est toujours très mauvais; il règne une forte bourrasque d'est, la pluie tombe à torrents.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 15 au 22 février

Naissances.

- Costes, Jeanne, aux Tuileries.
- Bru, Cyprien, rue Nationale.
- Delbos, Lucie, rue Nationale.
- Bourrières, Marie, Avenue de la gare.
- Bonnet, Marguerite, rue St-Urbain.
- Besse, Adeline, à St-Cirice.
- Avalon, Rose, rue Roly.

Mariages.

Frejaville Jean, et Alazard Eugénie.

Décès.

- Michel, Pierre, soldat 7^{me} ligne 21 ans, (hospice.)
- Brel, Jean, 13 mois, rue St-André.
- Bonnassie, Jean, 73 ans, rue Caton.
- Capmas, Antoine, 84 ans, (hospice.)

Pour la chronique locale, A. Layrou

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot).

S'il faut en croire le *Soir*, une fois la question de l'amnistie résolue, le gouvernement se trouvera exposé à des interpellations nombreuses.

Sur quels objets porteront ces interpellations. Le *Soir* dit simplement qu'il s'est produit un certain trouble dans les esprits, qu'on en est arrivé à une confusion déplorable des interventions légitimes et des responsabilités réciproques, que tout est mêlé, et qu'il est impossible aux plus perspicaces de distinguer où finit le pouvoir législatif et où le pouvoir exécutif commence.

Ce qui s'est passé au conseil municipal de Paris s'est aussi passé à Lille, s'est même repro-

duit dans d'autres grandes villes. Plusieurs conseils municipaux, à l'imitation de celui de la capitale, ont voulu faire de la politique et s'immiscer dans la direction effective des affaires locales.

Le ministère, qui a la responsabilité, entend avoir également l'autorité. Il serait donc disposé à poser la question devant la Chambre et devant le Sénat avec netteté. Bref, d'après le *Soir*, nous traversons une crise indéterminée, mais qui affecte à la fois les régions parlementaires et les sphères gouvernementales.

Nous sommes persuadés, d'après nos renseignements, que cette prétendue crise n'a rien de sérieux, et que les difficultés du moment ne tarderont pas à disparaître.

M. le duc d'Aumale a remis le commandement du 7^e corps à M. le général Wolff, et a adressé aux troupes un ordre du jour qui se termine ainsi :

« Je ne puis me séparer des troupes du 7^e corps sans leur remercier du zèle que tous, généraux, officiers et soldats, ont apporté depuis six ans dans l'accomplissement de leurs devoirs.

« M. le général Wolff recevra de vous, j'en suis sûr, le concours empressé qui ne m'a jamais fait défaut. Il vous trouvera toujours animés du même esprit de discipline, prêts à toute heure, invariablement dévoués à la Patrie. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Versailles, 21 février, soir.

La Chambre des députés a continué aujourd'hui l'examen du projet de loi présenté par le gouvernement, relatif à l'amnistie partielle. Elle a repoussé le contre-projet Louis Blanc, amnistie pleine et entière, par 363 voix contre 105, sur 469 votants.

Tous les articles du projet de la commission ont été ensuite successivement votés sans modifications, et l'ensemble de la loi a été adopté par 340 voix contre 99, sur 439 votants.

Paris, 22 février, 5 h. soir.

Les journaux républicains modérés expriment une grande satisfaction du vote sur l'amnistie.

Les journaux radicaux disent que la question de l'amnistie ne se trouve pas résolue.

Les journaux conservateurs applaudissent à la déclaration du gouvernement.

Les trois députés bonapartistes du Lot se sont abstenus sur l'amnistie totale et sur l'ensemble de la loi.

Les légitimistes et les anciens orléanistes seuls, ont repoussé l'amnistie totale et partielle.

Paris, 22 février, 6 h. soir.

A Versailles, les bureaux de la Chambre des députés nomment la commission du budget.

La conversion de la rente cinq pour cent est discutée dans tous les bureaux.

MM. Guichard, Floquet, Wilson, favorables à la conversion prochaine sont déjà élus.

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 21 fév.	CLOTURE précédent
Banque de France.....	3.030 »	3.030 »
Crédit foncier.....	695 »	695 »
Orléans-Actions.....	1.200 »	1.198 75
Orléans-Obligations.....	369 50	369 »
Suez.....	705 »	707 50
Italien 5 %.....	75 70	45 50

L'Univers Illustré.

Sommaire du numéro du 15 février

TEXTE: Courrier de Paris par Gêrome. — Bulletin, par X. Dachère. — Théâtre, par Gêrome. — L'Afghanistan, par Ernest Herbaut. — Courrier du palais, par Maître Guérin. — Deux membres du Conseil des Dix se rendant au palais ducal à Venise, par B. — Types populaires russes

par F. B. — *Le Fou de Five-Forks*, récit californien, par Bret-Harte, traduction Th. Bentzon (suite). — Concours agricoles au palais de l'Industrie. — Courrier des modes, par M^{me} Iza de Cérigny.

GRAVURES: M. Waddington, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères. — M. Léon Gambetta, président de la Chambre des députés. — M. Grévy, président de la République, recevant le corps diplomatique, au palais de l'Élysée. — Théâtre de l'Odéon: *Samuel Brohl*, comédie en cinq actes et un prologue, de MM. Henri Meilhac et Victor Cherbuliez; prologue. — Bordeaux: Façade de l'enceinte du Concours hippique; arrivée des grands carrossiers. — Paris: Concours agricoles du palais de l'Industrie: réception et pesage des animaux de boucherie. — Venise: Deux membres du Conseil des Dix se rendant au palais ducal, d'après le tableau de M. H. Wallis. — Afghanistan: le général Macpherson recevant la soumission d'Ali-Muhamad, gouverneur de Pesh-Bolak. — Types populaires russes. — Rébus.

BULLETIN

De la Société de Géographie.

Sommaire de la livraison de décembre 1878.

I. — Mémoires et Notices.

Colonel Versteeg. — La mission scientifique Néerlandaise à Sumatra; William Hubert. — Rapport sur le concours au prix annuel; Ch. Cotard. — De l'aménagement des eaux dans ses rapports avec la géographie.

II. — Correspondances, nouvelles et faits géographiques.

Pissis. — Remarques sur les altitudes des principaux sommets de la chaîne des Andes. Lettre au président de la Société.

III. — Actes de la Société.

Comptes des recettes et des dépenses de la Société de Géographie pour l'année 1877 et budget pour 1878; De Quatrefages. — Allocation prononcée à la séance du 16 octobre 1878; Procès-verbaux des séances; Table des matières du tome XVI de la VI^e série.

Cartes.

Empire de Djambi (Ile de Sumatra).

Delagrave, éditeur, rue Soufflot, 15, Paris.

Revue de France.

Sommaire de la livraison du 13 février.

Pierre Lanfrey, souvenirs inédits, par M. C. J. La révision du procès d'Anne Boleyn (fin), par M. H. Forneron.

La Chimère, roman, par M. Ernest Chesneau. Livingstone—Cameroun—Stanley, par M. H. Cho-

lard. La statue de Rabelais, par M. Jules Levallois.

Les Théâtres, par Edouard Thierry.

Les sciences morales et archéologiques, par M. Ferdinand Delaunay.

Chronique de la Ferme et du Château, par M. de Cherville.

La quinzaine politique (intérieur) par M. Louis Joly (extérieur) par Ch. Hubin.

Notice bibliographiques.

Bureaux : 13-15, quai Voltaire, Paris.

LE TOUR DU MONDE Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 94^e livraison. (22 février 1879). — L'Amérique équinoxiale (Colombie—Equateur—Pérou), par M. Ed. André, chargé d'une mission du Gouvernement français. Texte et dessins inédits. — Quinze dessins de Badcalay, Valette et Riou.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 325^e livraison (22 février 1879). — TEXTE : Le Neveu de l'Oncle Placide, troisième partie, par J. Girardin. — Les Trappeurs Canadiens, par Paul Pelet. — Un nid, par M^{me} de Wit, née Guizot. — L'industrie horlogère, par Paul Pelet.

DESSINS : A. Marie, Ch. Delort, A. Ferdinandus, Th. Weber.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

GRANDE

TUILERIE DE BOURGOGNE

à

MONTCHANIN-LES-MINES

FONDÉE EN 1860

Anciens Établissements Ch. Avril

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital social, 4,000,000 de Francs.

ÉMISSION PUBLIQUE

de 16.000 Obligations.

Remboursables à 500 francs.

Chaque Obligation donne droit :
1^o A un intérêt annuel de 25 fr. payables les 1^{er} mars et 1^{er} septembre.
2^o Au remboursement à 500 fr. au moyen de deux tirages par an.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

Versement en souscrivant 50 fr.
A la répartition (du 10 au 15 mars).... 50 »
Du 1^{er} au 5 mai..... 100 »
Du 1^{er} au 5 juin..... 100 »
Du 1^{er} au 5 juillet..... 105 »

405 fr.

Une Bonification de Cinq francs par Obligation est accordée aux Souscripteurs qui libéreront

leurs titres par anticipation à la répartition. — L'intérêt est de 6.25 0/0, sans compter la prime de 100 fr. par Obligation.

Les intérêts sur les versements en retard seront de 6 0/0; un certificat provisoire portant les versements sera délivré après la répartition; le titre définitif sera remis en échange du dernier versement.

Bénéfices nets de l'Entreprise réalisés depuis 1869.

En 1869.....	573.814 43
1870.....	409.549 81
1871.....	399.698 65
1872.....	526.141 08
1873.....	772.060 53
1874.....	572.195 74
1875.....	635.090 11
1876.....	716.995 29
1877.....	891.701 85
1878.....	848.714 09
	6.345.361 58

La moyenne, en y comprenant les années de la guerre, est de 634,536 fr. 15.

La moyenne des six dernières années, qui représentent une période normale, est de 739,359 60

L'annuité comprenant l'intérêt et l'amortissement de 16,000 obligations est de 413,702 40

Il reste donc encore un excédant de bénéfices de 325,657 20

GARANTIE DES OBLIGATIONS

La Société est propriétaire sans dettes ni hypothèques :

1^o Des deux usines de Montchanin et de Saint-Léger avec leurs dépendances, ports, réseaux télégraphiques et téléphoniques, embranchements de chemins de fer, ateliers de construction et d'entretien et d'environ 300 logements d'ouvriers. — 2^o De la fonderie de fer et de cuivre, de leurs mobiliers, outillages, etc. — 3^o De machines et pièces de rechange. — 4^o De fours à chaux avec installation hydraulique et machine à vapeur. — 5^o De machines à vapeur évaporatoires d'eau. — 6^o D'un vaste établissement agricole avec mobilier, bœufs, instruments, machines, locomobiles, batteuses, etc., etc.

La clientèle et l'achalandage sont considérables; 250 entrepositaires vendent en France les produits, qui s'expédient aussi à l'étranger.

La Société possède des approvisionnements de toute nature, une pharmacie, un hospice, des écoles, des terres, prés, bois, carrières à terre et à pierre. L'ensemble des immeubles est d'une contenance de 270 hectares 85 ares.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les Jeudi 6 et Vendredi 7 Mars 1879

A LA

Société Française Financière

18, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

Les coupons à échéance d'avril et les titres facilement négociables le jour de leur réception seront acceptés ou en paiement sans commission, ni courtage.

Les formalités seront remplies pour l'admission des titres à la cote officielle.

Les souscriptions peuvent être adressées **DÈS MAINTENANT** à la Société Française Financière. Les Obligations ainsi demandées avant le 6 mars seront irréductibles. Les Obligations provenant de la souscription publique seront soumises à une répartition proportionnelle.

Crédit Foncier de France

Prêts réalisés en argent.

Le crédit Foncier fait, en argent, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des terres et maisons et du tiers de la valeur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amortissables en 60 ans, moyennant 5 fr. 87 % pour les prêts sur propriétés urbaines, et de 5 fr. 82 % pour les prêts sur propriétés rurales.

Par ces annuités régulièrement payées, on est complètement libéré, sans avoir besoin de s'occuper du remboursement du capital.

Les emprunts sont néanmoins toujours remboursables, à la volonté de l'emprunteur. — Les libérations anticipées partielles ou totales peuvent être faites en argent ou en obligations foncières 5 % acceptées au pair, quel qu'en soit le cours.

Le Crédit foncier prête aussi sur dépôt d'obligations foncières et d'obligations communales au taux des avances de la Banque de France et pour 90 jours.

S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19 rue Neuves des Capucines.

AVIS IMPORTANT

50 médecins des hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier, étaient les pectoraux les plus efficace contre les rhumes, gripes, bronchites, irritation de poitrine et de la gorge. Ne contenant ni opium, ni morphine, ni codéine, ils peuvent être donnés sans crainte, aux enfants atteints de toux ou de coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

J. LARRIVE

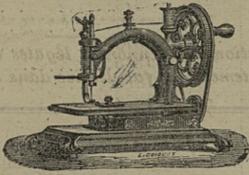
5, rue de la Liberté, près de la Cathédrale, à Cahors, (Lot)

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE.

Machines à Coudre de tous systèmes :

Elias Howe, Singer, Berthier, Godwin, Hurta et Hautin,
Accessoires, pièces de rechange et fournitures. Coupe-boutonniers.

Tapis de table brochés soie, Drapés, Algériens, Tapis d'appartements et passages. Carpettes et Descentes de lits, Moquette et haute laine. Chemises cordonnet, blanche et couleur. Caleçons et Gilets flanelle de santé.



Galoches et chaussures d'hiver. Couverture de voyages françaises et anglaises. Chapelières, malles fines et ordinaires. Chancelières, Valises, étuis à chapeaux. Couvre-pieds, Indiennes meuble, toiles, Nappes, Serviettes calicots. Mouchoirs de poche, fil blanc et couleur.

SEMELES HYGIÉNIQUES contre le froid des pieds. — Prix : 4 fr.

MACHINES A COUDRE, POUR ÉTRENNES :

La petite Silencieuse 40 fr.	L'Abeille 150 fr.
La Merveilleuse 50	La machine-Bijou 170
La Nec-plus-ultra 90	La véritable Silencieuse 225
La Productive 90	L'Active 225



MACHINES

SYSTEME ELIAS HOWE :

N° 1, 200 f. N° 2, 225 f. N° 3, 250 f.



Pharmacie Centrale de Cahors

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL

Successeur de M. Vinel, et voulant continuer les traditions de l'ancien et regretté Maître de la Pharmacie Centrale, j'ai l'honneur de prévenir le Public que je ferai tous mes efforts pour conserver et augmenter la confiance de la clientèle de la Maison.

Ancien élève de M. FILHOL, professeur de chimie et Directeur de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Toulouse, je viens me recommander à mes clients par la conscience que j'ai de ma profession, l'attention que je porterai dans mes préparations pharmaceutiques et le prix modéré de mes produits.

On trouvera à la Pharmacie Centrale, le dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères. L'Elixir vermifuge, le Sirop et Pastilles des Chantres de F. VINEL, les Thés et Chocolats variés. — Les Bandages, Bas à varices sur mesure, Ceintures, ventrières, Irrigateurs, Clyso-pompes, Biberons, articles d'alimentation. Bouts de sein, etc., etc. Les produits chimiques pour la pho-

tographie et l'industrie.

Outre ces articles, on trouvera encore à la Pharmacie Vinel, divers produits composés par le successeur, qu'il livrera au public avec la garantie de son nom. Tels sont : le Sirop pectoral contre les rhumes récents et anciens, l'Extrait fluide des 3 quinquinas pour préparer soi-même instantanément 1 litre de vin de quinquina; la Liqueur concentrée de godron préparée par un procédé mécanique tout nouveau, employée avec succès, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires; l'injection végétale, guérison assurée des maladies secrètes après 8 ou 10 jours de soins; diverses Eaux de toilette possédant des propriétés hygiéniques incontestables; un Composé chimique contre les tâches de rousseur et les boutons de la figure; l'eau chimique contre la chute des cheveux; le liniment à la glycérine contre les gerçures et les fissures de la peau; Eau de quinine, Eau de Cologne supérieure, Eau de Botos, Vinaigre de toilette, etc., etc.

AVIS

Aux Pharmaciens, Droguistes, Photographes, CHIMISTES, etc., etc.

Eau distillée

13 c. le litre

A l'Imprimerie A. LAYTOU, rue Valentré.

CIGARETTES INDIENNES
au Cannabis Indica

de GRIMAULT & Co, Pharmaciens à Paris

Il suffit d'inspirer la fumée des Cigarettes au Cannabis indica, pour faire disparaître les plus violents accès d'Asthme, la toue nerveuse, l'enrouement, l'extinction de voix, les névralgies faciales, l'insomnie et combattre la phthisie laryngée, et toutes affections des voies respiratoires. — Chaque Cigarette porte la signature de GRIMAULT & Co.
Dépôt dans les principales pharmacies.

Dépôt à Cahors, à la Pharmacie-Droguerie Vinel.

BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTE, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par la travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouver, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, formés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS
DE LA MAISON CHRISTOFLE
ET RÉARGENTURE.
BIJOUTERIE RELIGIEUSE
ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES
ET RÉPARATIONS.
ASSORTIMENT
DE REVOLVERS DES FABRIQUES
DE LIÈGE.

DOUCÈDE,

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCÈDE, marchand tailleur.

BUFFANT

M^e TAPISSIER, RUE DE LA PRÉFECTURE, A CAHORS,

M

J'ai l'honneur de vous informer que je viens de transférer mon Magasin rue de la Préfecture, ancienne maison Calvet. Comme par le passé, ma Clientèle trouvera chez moi un grand assortiment de Papiers peints, Drapeaux avec frange et hampe dorées, inscriptions demandées.

Toilettes anglaises, Tables de salon, Tables à ouvrage. Sommiers élastiques très bien conditionnés, avec ressorts de première qualité, aciers.

Franges coton en tout genre, Passementerie laine et soie, Embrasses de toute façon.

Ciels de lit, Bâtons noyer, acajou, et tout autre bois; Paters, Toiles cirées.

Fauteuils, Chaises, Canapés en tout genre.

Prie-Dieu, Chauffeuses, etc., etc.

Garnitures de lit et de croisées dans tous les styles.

Papiers peints depuis 0 fr. 35 c. le rouleau; Papier satiné à 0 fr. 95 c. Papier doré 4 fr. 50.

Bordare depuis 1 fr. les 32 mètres jusqu'à 4 fr.; dorée, 5 fr. les 32 mètres jusqu'à 40 francs.

Le tout à des Prix modérés.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Le Journal du Dimanche commence sa vingt-troisième année. La collaboration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-neuf volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris 5 fr.

id. par la poste 4 fr.

BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

CAPSULES DE RAQUIN
au Baume de COPAHU

EXIGER SUR CHAQUE FLACON CES DEUX ÉTIQUETTES

EST IMITATION OU CONTREFAÇON
TOUT FLACON QUI NE PORTE PAS LA SIGNATURE

Les Capsules de Raquin

Sont les seules capsules au gluten approuvées et recommandées par l'Académie de Médecine.—La savante assemblée les a déclarées supérieures à toutes les autres préparations de copahu dans le traitement des

MALADIES SECRÈTES

A VENDRE UN OMNIBUS DE FAMILLE et Harnais.

S'adresser au bureau du Journal.

EAU SULFURÉE, SODIQUE ET CALCAIQUE

EAUX-BONNES

E.-Pyrénées. — Saison 15 mai - 15 Octobre.

Rhume, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Catarrhe, Coqueluche, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme.

Prévient sûrement la Phthisie pulmonaire.

Dépôt dans toutes les Pharmacies.

VICHY

Administration—PARIS, 22, boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du

CONTROLE DE L'ÉTAT
Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, pharmaciens et droguistes.

PIANOS ET HARMONIUMS
DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — vente, échange et location.

GUERRE

AUX AFFECTIONS NERVEUSES

GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE en faisant usage constant de la

Plus de névralgies

ELECTRO BAGUE VOLTAÏQUE
BREVETÉ S.G.D.G.
ANTI-RHUMATISMALE

C'est la

PILE ÉLECTRIQUE PRATIQUE mise à la portée de tout le monde

A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijou-fer-opticien, boulevard Nord.

PLANTS de VIGNE
NOT DÉTITTE ESPÈCE
NOT ÉLEVÉMENT
D'AMÉRIQUE MÉRIDIENNE
BARRISARACHINES DU JAPON
PRIX — SEULEMENT
20 FR. LES 100
AM. BATAILLE LÉGER
AU CHATELAIN DE CHIMÉRIE

Le Millé réduit à 40% au Comptant

Offre d'Agence

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGLARD, 14, rue Rambuteau, à Paris, Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants.